



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. GIRARD Christian, Mme BRIATICO Joséphine, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, M. CANIFET Damien, M. MAILLER Loïc, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINÉ Jérôme
- Mme BARTIN Marie-Elisabeth pouvoir à Mme BRIATICO Joséphine

Membre absent non excusé :

- M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme COSTE Pauline

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

47_26 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2026

OBJET : Intégration des frais d'études à l'actif (Compte 203 vers Compte 2152)

I. TABLEAU DES CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES (MOUVEMENTS COMPTABLES)

Les crédits sont modifiés comme suit au sein de la **Section d'Investissement** :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
041	2152	Installations d'élaboration matérielle (Opération d'ordre)	+ 247,08 €	—
041	203	Frais d'études (Opération d'ordre)	—	+ 247,08 €
TOTAL			+ 247,08 €	+ 247,08 €

II. DÉCISION**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le budget primitif de l'exercice 2026 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au virement de gré à gré / transfert d'actifs des études préalables achevées (compte 203) vers le compte d'imputation définitive des travaux d'infrastructures (compte 2152) pour les inventaires n° 529 et n° 530 ;
- **CONSIDÉRANT** que cette opération constitue un mouvement d'ordre comptable (chapitre 041) d'un montant total de **247,08 €** ;

DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 de la section d'investissement telle que présentée ci-dessus.
2. **D'AUTORISER** le Maire à émettre les titres et mandats correspondants pour la réalisation des écritures d'intégration.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 11 septembre 2026

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme COSTE Pauline

Certifié exécutoire le :

Publié le :